

Publicité

Actualité | Religion

Analyse

Dérives sectaires : les évêques de France appellent à la « vigilance » concernant les activités du père Manjackal

Sophie le Pivain

Publié le 10 juillet 2025 à 19h33

Article réservé à nos abonnés.



Dans une note envoyée par le service « emprise et dérives sectaires » de la conférence épiscopale, les évêques de France ont été appelés à la « vigilance » concernant les activités du père Manjackal. / GAIZKA IROZ / AFP

En continu

Tour de France 2025 : carton jaune, une note qui sème le doute

Guerre en Ukraine, l'attaque de drones ukrainienne, un message de la Russie

Le photovoltaïque, une source d'électricité verte en juin

Chrétiens d'Orient : Abdin, une civilisation en équilibre

Pourquoi l'Aga Khan a-t-il rencontré Emmanuel Macron ?

L'informatique

Publi

Les évêques de France ont été appelés à la « vigilance » et à la « prudence », dans une note envoyée par le service « emprise et dérives sectaires » de la conférence épiscopale quant aux retraites organisées, deux fois par an en France, par le religieux indien.

Offrir l'article

L'affaire n'est pas nouvelle. La cellule de lutte contre les dérives sectaires de l'épiscopat appelle les évêques à la « *vigilance* » et à la « *prudence* » au sujet du père James Manjackal, un prêtre indien appartenant à la congrégation des Missionnaires de [Saint-François-de-Sales](#) dans la province occidentale du sud de l'Inde et qui vient régulièrement prêcher en France. Déjà, en 2015, elle avait émis des réserves sur les activités du religieux « *en raison de ses discours fondamentalistes et ses pratiques de guérison.* »

Le père James Manjackal, né au Kerala en 1945, a été ordonné prêtre en 1973. Après avoir été professeur de théologie, il devient dans les années 1980 un pionnier du mouvement charismatique dans cet État du sud de l'Inde. Depuis, il consacre l'essentiel de son temps à prêcher des retraites d'évangélisation et d'intercession pour la guérison.

Newsletter | Tous les samedis

Spiritualité

Pour vous ressourcer, des propositions spirituelles pour prier, comprendre et approfondir votre foi.

Je souhaite bénéficier des informations et des offres ponctuelles de La Croix

À lire aussi

[Dérives sectaires dans l'Église, un chartreux prend la parole](#)

Sur le site en dix langues qui lui est consacré, les dates des prochaines retraites qu'il anime dans le monde entier côtoient des témoignages de guérisons reçues à l'occasion de ces sessions, des attestations louangeuses de plusieurs de ses supérieurs, une présentation de ses « œuvres de charité », et une multitude d'avis du père Manjackal sur des sujets allant de l'homéopathie à la pratique du yoga, en passant par « la guérison des arbres généalogiques ».

600 à 800 personnes

Si elle ne fait que renvoyer ses lecteurs au site du prêtre indien sans plus de précisions, plusieurs de ces enseignements expliquent l'appel à la prudence de la [cellule Emprise et dérives sectaires de la CEF](#), alors que le prêtre indien se rend en France deux fois par an pour des sessions d'évangélisation et d'intercession pour la guérison qui attirent 600 à 800 personnes selon les lieux, venues de toute la France et parfois au-delà. Jointe par *La Croix*, l'association Fontaine d'eau Vive – une structure loi 1901 à but non lucratif, sans

statut canonique – qui en assure la logistique, assure que celles-ci ont toujours lieu avec l'autorisation de l'évêque du lieu.

La note d'information a été rédigée « suite à quelques demandes d'évêques ayant reçu des propositions de retraites, ou ayant été destinataires de signalements portant sur des prières de guérison pratiquées par le père James Manjackal ».

« Guérison de l'arbre généalogique »

Plusieurs pratiques du prêtre indien sont contraires à l'enseignement de l'Église, pointait en 2018 un article publié par sœur Chantal Marie Sorlin, de la pastorale « nouvelles croyances et dérives sectaires » du diocèse de Dijon. À commencer par la célébration de messes « pour la guérison de l'arbre généalogique ». Celle-ci cite le père Manjackal : « L'Esprit Saint m'a fait voir qu'un trentain de messes pour les ancêtres recouvre 30 personnes sur quatre générations, c'est la messe pour l'arbre généalogique qui libère toutes ces âmes qui prieront ensuite pour la famille vivante. Le trentain grégorien est célébré pour une personne uniquement ».

À lire aussi

[Peut-on guérir des blessures familiales ?](#)

Un usage que la Commission doctrinale de la CEF avait condamné en 2007 dans une Note doctrinale : « Que les âmes des défunts encore au purgatoire puissent nuire de façon actuelle et décisive à la santé spirituelle de leurs descendants, et qu'en délivrant les uns, on puisse actuellement guérir les autres, voilà qui apparaîtrait comme une vérité nouvelle dans l'Église catholique et sans appui dans la Tradition : on ne saurait donc ni la reconnaître ni la mettre en pratique. »

Baptêmes post-mortem

Sur son site, le père Manjackal estime aussi possible de baptiser des personnes après leur mort, s'inscrivant en faux contre [la doctrine catholique](#), qui ne l'autorise pas : « Peut-être ceci vient-il de l'ignorance de la parole de Dieu selon laquelle le baptême est nécessaire au salut. Le texte de saint Paul dans I Corinthiens 15,29 témoigne clairement que le baptême au nom des morts était pratique courante de l'Église des commencements. (...) C'est très puéril de dire que nous, catholiques, ne devrions pas le faire parce que les Mormons le font ! », affirme le religieux indien.

À lire aussi

[Dérives sectaires : les religions ont un devoir de vigilance](#)

Selon la CEF, enfin, « au cours des sessions de guérison dispensées en présentiel ou sur Internet, aucune mise en garde n'est faite quant à la nécessité pour les personnes malades de bien poursuivre leurs traitements médicaux en cours. » Ce que dément l'association.